Pascal Herren

L'intervention internationale au nom des droits de l'homme

L'autorité de l'approche finaliste







Table des matières

Sommaire	V
Abréviations	VII
Remerciements	XI
Préface	XIII
Introduction générale	1
I. La problématique de l'autorité	3
II. Un plan ascendant	6
III. L'impulsion de l'hypothèse finaliste	7
IV. Le point de départ de l'hypothèse fataliste	11
V. La méthode antiréductionniste	13
Titre premier :	17
La responsabilité de l'intervenant ou le point mort de la doctrine	17
Introduction	19
Chapitre premier : Une doctrine polarisée	23
I. Généralités	23
II. Le finalisme de la méthode d'interprétation	24
III. Le verrou sous pression de l'article 2(4) de la Charte	27
A. Portée de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique	27
B. Compatibilité avec les buts des Nations Unies	28
C. Oubli ou silence qualifié ?	29
IV. Portée de la souveraineté	31
A. Souveraineté conditionnelle versus souveraineté formelle	31
B. L'impasse de la souveraineté conditionnelle	33
V. Concurrence versus harmonie des buts de la Charte	31
A. La question de la hiérarchie des buts	31
B. La mise en concurrence des buts n'est pas neutre	
C. L'autorité disputée du Conseil de sécurité	
1) La faillibilité du Conseil de sécurité	

2) La nécessité de l'autorité du Conseil de sécurité	37
D. L'harmonie des buts de la Charte	39
E. Le caractère constitutionnel de la Charte	40
VI. L'interprétation évolutive de la Charte	41
VII. L'état de nécessité	43
A. L'impératif moral	43
B. L'objection timide portant sur l'abus de pouvoir	45
C. Opinion publique : source suprême du droit international ?	46
1) Le pouvoir de celui qui dicte l'urgence	46
2) Renforcer le rôle du Secrétaire général de l'ONU ?	47
3) Le pouvoir normatif et quasi-judiciaire de l'opinion publique	48
4) L'indépendance relative des intermédiaires de l'opinion publique	50
5) La responsabilité défaillante des intermédiaires de l'opinion publique	52
VIII. L'anti-interventionnisme de l'AG et de la CIJ	54
A. Le volontarisme de l'AG	54
1) Le volontarisme puisé dans l'émancipation des colonies	54
2) La reprise limitée de la responsabilité de protéger	55
B. Le pas de deux de la CIJ	57
1) L'objectivisme de la CIJ	57
2) Le volontarisme de la CIJ	58
3) La jurisprudence raisonnée de la CIJ	59
IX. La pratique postérieure à 1945	61
A. Dans le contexte de la guerre froide	61
B. Après l'effondrement de l'Union soviétique	62
X. L'illégalité de l'intervention « altruiste » doit être présumée	64
Chapitre second : Chercher l'intention de l'intervenant	66
I. Généralités	66
II. Du discours à l'intention réelle de l'intervenant	67
A. La personnalité de l'intervenant	67
1) La thèse de l'inaccessibilité des motifs	67
2) La personnalité duale de l'intervenant	69
B. L'analyse du discours de l'intervenant	71

1) La concurrence des motifs	71
2) L'incompatibilité des motifs	72
3) La crédibilité de l'intervenant	74
C. L'intention réelle de l'intervenant est justiciable	76
1) La garantie du droit contre la faillibilité de l'intervenant	76
2) La garantie du droit contre l'agenda caché de l'intervenant	77
III. Guerre juste et intention droite	79
A. Les différentes portées du critère de l'intention droite	79
1) La guerre juste et l'apparence du droit selon Grotius	79
a) Ineffectivité de la bonne intention et effets illimités de la guerre	80
b) Un contrat social ultra-subjectiviste	82
2) La scolastique et la guerre juste	83
a) Thomas d'Aquin et l'impuissance de la vertu	83
b) La séparation indue entre le for intérieur et le for judiciaire	84
c) La conquête « altruiste » du nouveau monde selon Vitoria	85
i) Une réputation surfaite de précurseur des droits de l'homme	87
ii) La foi religieuse substituée à l'intention droite	88
3) La bonne foi de l'intervenant selon Vattel	90
a) Traquer le prétexte de l'intervention	90
b) Encadrer les prérogatives du protecteur	92
c) Poursuivre les droits fondamentaux par le progrès	93
B. Théorie de l'intervention d'humanité au 19ème siècle	94
1) La police internationale selon Stowell	96
a) L'opinion publique garante de l'intention de l'intervenant	97
b) La tolérance des excès de l'intervenant	98
c) Un contrat social purement conservateur	99
2) Le pouvoir-fonction selon Rougier	100
a) Les grandes puissances apprécient leur propre désintéressement	101
b) La réalité intéressée de l'intervention « altruiste »	102
C. La régression de la responsabilité de protéger	103
1) Les attentes déçues de la responsabilité de protéger	103
2) Retourner à l'interventionnisme du 19e siècle ?	104

Conclusion	106
Titre deuxième:	107
Le droit applicable est nécessairement finaliste	107
Introduction	109
Chapitre premier: Le choix épistémologique de la violence sans la justice	110
I. Généralités	110
II. La sélection des « sciences » du droit	112
A. Le rejet de la scientificité du droit	112
B. Le test de scientificité poppérien	114
1) Interdire l'historicisme	114
2) Rejeter les finalités économiques de l'Etat	115
3) La suprématie de la loi	116
C. La relégation des motivations du législateur	117
III. L'exclusion du droit en tant que science de la justice	119
A. La science « normale » du droit et la dissidence	119
1) La séparation du droit et de la morale	120
2) L'impossible harmonie des intérêts	121
3) La persistance de l'idée du droit selon la justice universelle	123
B. L'optimisme platonicien subverti	124
1) Platon caricaturé en pure transcendentaliste ?	126
2) Les origines du Platon fataliste	128
3) Socrate caricaturé en pure inductiviste?	130
IV. La théorie de la norme qui déresponsabilise le pouvoir	132
A. La formulation normativiste de l'intervention altruiste	132
B. La structure duale de la norme juridique est insuffisante	133
C. La dissociation indue du principe causal et de la norme juridique	134
D. La relégation indue du facteur finaliste de la norme	136
G. Synthèse	137
V. La violence érigée en arbitre ultime du droit	138
A. L'enchaînement fatal de la norme à la violence aveugle	138
1) Une permissivité trompeuse	138
2) Les droits subjectifs relégués au rang de contingences	139

3) La prescription, la contrainte et la violence	140
4) La norme fondamentale exigeant la contrainte	140
5) L'impasse de l'organe exécutif insoumis	
6) L'impasse de l'intervenant insoumis	142
7) La validation d'actes relevant de crimes internationaux?	143
B. L'impasse de l'approche sociologique du droit	145
1) Carbonnier et la menace de la violence	145
2) La théorie sociologique anarchisante	147
a) Kantorowicz, la justiciabilité et la violence non-dite	147
b) Perelman et le leurre de l'opinion publique	149
i) L'acceptabilité sociale	149
ii) La lutte des valeurs relatives	150
iii) La contrainte en attendant les droits de l'homme	152
C. Synthèse	153
Chapitre deuxième : Le débat décisif entre finalisme et fatalisme	155
I. Leibniz et la démonstration scientifique du droit finaliste	155
A. Le droit fait partie de la science	155
B. La convergence des intérêts	158
1) La conditionnalité du mal	158
2) L'incertitude du succès ne justifie pas l'inaction	159
3) La manifestation de la bonne volonté	160
4) La recherche du progrès historique	161
C. La justice universelle et la hiérarchie des responsabilités	162
1) Les trois niveaux de la justice	162
2) Le modèle métaphysique	164
3) Le modèle physique ou la « science de la félicité »	165
4) Contre le matérialisme menant à la réification de l'homme	167
5) L'autonomie des individus et la responsabilité des princes	168
D. La preuve scientifique de l'évitabilité du mal	170
1) La coïncidence des raisons finales et des causes efficientes	170
2) Le point optimum appliqué aux propositions normatives	172
F. La norma finalista leilmizienne	173

II. Le déterminisme fataliste	174
A. Du fatalisme kantien à l'interventionnisme kantien	174
1) L'objectivisme étriqué du subjectivisme kantien	174
2) La relégation du principe catégorique	177
a) Le plafonnement du progrès	177
b) L'esclavage justifié par la vision contractualiste de l'argent	179
2) La drôle de paix de Kant	181
a) Le pacificateur	181
b) L'utilité des vices et de la guerre	182
c) La solution par l'intervention	183
B. L'économie de la prédation : De la rareté favorisée à l'état de nécessité	184
1) La « grande loi de restriction »	184
a) L'enclos	184
b) La « démonstration » de la rareté	185
c) L'incompatibilité avec les droits de l'homme	187
d) Une finalité impossible ?	188
e) Les misères « nécessaires »	189
2) Le double langage mis à nu	189
a) Les contradictions d'Adam Smith	189
b) La négation de la justice universelle	191
c) La « prise » comme seule fin	192
d) L'élimination du « surplus » humain comme conséquence	194
III. La convergence des intérêts par les forces productives	196
A. La proposition	196
1) La richesse réside dans la force productive	196
2) L'économie doit être tournée vers l'avenir et le progrès d'autrui	197
3) La force productive reconnait la valeur du travail intellectuel	199
4) Réponse de List à Malthus	199
B. L'intervenant altruiste et le critère des forces productives	201
Chapitre troisième : La dictature dans l'état de nécessité	202
I. L'intervention « altruiste » et la figure du dilemme	202
II. Les dilemmes de petite échelle	204

A. Le naufrage en haute mer et le droit	.204
1) La métaphore de la condition humaine	.204
2) Les circonstances de l'affaire U.S. v. Holmes	.205
3) Les circonstances de l'affaire The Queen v. Dudley	.206
4) La justice à bord et l'élimination du finalisme	.207
5) L'intangibilité de la justice à bord selon le fatalisme	208
6) La réintroduction du finalisme par la justice ordinaire	210
7) L'état de nature n'exclut pas la responsabilité du commandement	211
B. Dilemmes théoriques : La sélection des victimes	212
1) L'expérience du wagon fou	213
2) L'effet normatif des expériences à dilemmes	214
3) Des énoncés lacunaires et des normes biaisées	216
C. Synthèse	217
III. Les dilemmes de grande échelle	218
A. L'état d'exception selon Carl Schmitt	218
1) Généralités	218
a) L'idée fixe de la crise	218
b) Le déterminant matérialiste de la pensée schmittienne	220
2) La mécanique de la dictature	222
a) La dictature face à l'Etat de droit	222
i) Pas de limites potentielles à l'abrogation des droits fondamentaux	222
ii) La menace et le pouvoir d'appréciation du dictateur	223
b) Les finalités réductrices schmittiennes	224
i) La survie de l'Etat	224
ii) La survie de l'Etat identifiée à celle de l'organe du pouvoir	226
c) Les moyens disséminés de la dictature	227
d) L'immunité de l'exécutant	228
G. Synthèse	228
B. Le dilemme racialiste	229
1) Généralités.	229
2) La détermination « scientifique » de la norme racialiste	230
a) L'évolution coupée de la finalité optimiste	230

b) L'unité de l'humanité remise en cause	233
c) L'injonction « scientifique » aux pouvoirs publics	236
d) L'incorporation dans le droit positif	238
i) Le cas des Etats-Unis	238
ii) Le cas de l'Allemagne	240
iii) La norme darwino-malthusienne devant la justice de Nuremb	erg242
Conclusion	245
Titre troisième :	247
L'interventionnisme européen détrôné	247
Introduction	249
Chapitre premier : Filiation entre la première guerre mondiale et	
l'interventionnisme	250
I. La fondation du droit international par l'interventionisme « altruiste »	250
A. L'intervention de 1860 dans la littérature juridique	250
1) Une société savante européenne à la « conquête » du monde	251
a) Les instruments et la question d'Orient	251
b) Un discours rassurant pour une vision du monde inégalitaire	254
B. Mythes et réalités du précédent de 1860	256
1) Le triage des faits pertinents	256
a) Les faits retenus	256
b) Les faits disputés	257
c) Les faits relégués	259
2) L'impasse du raisonnement juridique	260
a) Un droit volontariste inapplicable	260
b) Un droit objectiviste douteux	262
c) Le désintéressement de l'intervenant : critère normatif ou coqu	ille vide ?
	264
II. Le Maroc : dernière proie d'un interventionnisme exaspéré	267
A. Généralités	267
B. La mésentente générale produite par la Cordiale entente	268
C. Le règlement provisoire d'Algésiras	271
D. Une préoccupation altruiste peu conséquente	273

E. Le protectorat par l'emprunt	274
F. Le protectorat formel obtenu par la France	277
G. Vers la conflagration entre les alliances	279
H. Une guerre mondiale juste ?	280
Chapitre deuxième : La paix de Versailles ou le maintien de l'interventi	onnisme
européen	
I. Généralités	283
II. Le maintien des sphères inégales	284
A. La redistribution « altruiste » des possessions des vaincus	284
B. L'institution du mandat ou la fausse nouvelle idée	285
C. Différencier les peuples pour diviser les régimes juridiques	286
D. La sélection des minorités à protéger	288
E. La dissension américaine	291
II. La désignation fabriquée de l'agresseur	294
A. Généralités	294
B. La construction de la responsabilité exclusive de la guerre	295
1) Une responsabilité pénale générale	298
2) La détermination de l'agresseur par les « experts »	301
3) Omissions et falsifications dans le livre jaune	302
III. Un régime de réparations antisocial	305
A. Les objections allemandes	305
1) Sur le droit applicable	306
2) Sur la compétence de la Commission des réparations	307
3) La fin de non-recevoir de l'Entente	309
B. Les conditions économiques et leurs conséquences	311
1) L'impératif du Welfare rejeté	312
2) Le chemin de la dictature	314
a) Entre la dette et le plafonnement des forces productives	314
b) L'occupation de la Ruhr	315
c) L'hyperinflation et la chute du pouvoir d'achat	
d) Vers le chômage de masse	
e) La Constitution face au dilemme	

3) L'Etat providence détourné de son objet et de son but	320
Chapitre troisième : Le finalisme américain	323
I. La doctrine Monroe ou le rejet de l'interventionnisme européen	323
A. Généralités	323
B. La menace européenne	324
C. Trois principes systémiques	326
D. L'efficacité de la doctrine Monroe	328
1) La finalité universaliste	328
2) L'effet progressif	329
3) L'effet interventionniste de la non-intervention	330
E. La réaction Européenne par l'interventionnisme « altruiste »	332
II. L'intervention européenne « altruiste » au Mexique	332
A. La prétention pécuniaire	333
B. L'affaiblissement de la puissance américaine	335
C. La prétention humanitaire	336
D. Intervention altruiste sanglante et guerre civile	338
E. L'affaire Jecker	339
1) La prétention pécuniaire française	339
2) L'astuce de la créance Jecker	341
3) La confusion des intérêts privés et publics de l'intervenant	343
4) La recherche d'une rente tirée du « droit » de la prise	345
III. L'intervention dans la guerre « civile » américaine	346
A. Une intervention « altruiste » en faveur de l'esclavagisme ?	346
B. La logique économique esclavagiste	348
C. La reconnaissance de la belligérance sudiste	350
D. La médiation interventionniste	351
E. L'intervenant rend des comptes	352
F. Le devoir de diligence violé et l'intervention condamnée	353
G. Une doctrine effective	354
IV. La subversion de la doctrine Monroe	356
A. Les principes à l'œuvre	356
1) La tentation de l'impérialisme	356

2) Le « corollaire » Roosevelt	356
3) La police internationale et son ambivalence	357
4) Le ralliement à la prétention pécuniaire	359
B. La mise en œuvre	360
1) L'intervention « altruiste » à Cuba	360
2) La naissance d'un nouveau protectorat américain	362
V. L'aboutissement de la doctrine Monroe	364
A. Les apports sud-américains	364
1) Limiter l'interventionnisme de la prétention pécuniaire	364
2) Dissocier l'intérêt des investisseurs privés de ceux des Etats	365
3) La doctrine européenne fait de la résistance	366
B. Franklin Roosevelt et l'aboutissement de la doctrine Monroe	368
1) La concorde américaine non-interventionniste de 1933	368
2) La vision non-interventionniste de FDR	369
C. La doctrine Monroe ou la force d'une Idée universelle	371
Chapitre quatrième : L'intervention modèle et la deuxième guerre mondiale	374
I. Généralités	374
A. Une intervention altruiste par analogie	374
B. Les leçons économiques tirées de la paix de Versailles	375
II. Le Plan Marshall et l'obligation de reconstruire	378
A. Les menaces de l'après-guerre	378
B. L'efficacité du Plan Marshall	379
1) L'effet multiplicateur	379
2) Le choix des forces productives	382
C. Les raisons de l'inachèvement du Plan Marshall	385
1) La volonté du successeur de FDR	385
2) L'échec de l'intégration de l'Union soviétique	387
III. Le Prêt-bail ou l'obligation de réagir	388
A. Généralités	388
B. Le pronostic vital et la légitime défense	390
C. La victoire par la supériorité productive	392
1) La finalité et la volonté de FDR	392

2) Les résultats matériels393
D. La contrepartie morale de l'aide394
IV. La paix promise396
A. Racialisme et impérialisme : Les déterminants antihumanistes identifiés396
B. Les deux présomptions irréfragables du nouvel ordre mondial397
C. Une paix basée sur le droit projectif optimiste399
D. La réalisation du contrat social par la favorisation des forces productives400
1) Une délégation des pouvoirs lebnizienne400
2) Le finalisme des quatre libertés402
3) Le rejet de l'hypothèse malthusienne
V. L'ancrage en cascade du finalisme rooseveltien406
A. La résolution finaliste de l'état de nécessité406
B. L'initiative unilatérale407
C. L'obstacle impérialiste britannique levé408
D. Les principes finalistes ancrés dans la Charte de l'Atlantique409
E. La dissémination bilatérale des principes finalistes411
F. L'obligation d'utilisation optimale des ressources
1) Les ressources de l'homme412
2) Les ressources de la nature415
3) Le droit au progrès est affirmé416
Conclusion
Titre quatrième :
Le respect du finalisme par les intervenants contemporains
Introduction
Chapitre premier : La difficile affirmation du finalisme juridique424
I. Le finalisme des organes de contrôle des droits de l'homme424
A. L'historicisme progressiste de la CourEDH424
B. L'extension de la juridiction territoriale
C. De l'extraterritorialité effective à l'extraterritorialité personnelle428
D. Le contrôle juridictionnel de l'intention réelle de l'autorité431
II. La réévaluation doctrinale des effets législatifs433
A. L'effet et l'efficacité des législations433

B. La quête de la science législative	435
1) Le contrôle des pronostics du législateur	435
2) L'approche scientifique législative et la bonne intervention	437
C. L'attrait et le piège de l'efficience	438
1) L'efficience	438
2) L'enfermement comptable de l'efficience	439
III. Le critère fataliste du juste prix d'une vie	440
A. L'application de la norme fataliste à la Grèce	440
1) Le budget de l'Etat détourné de sa finalité	440
2) Le fondement trompeur de la norme fataliste	443
B. Le principe finaliste de l'espérance légitime	445
1) L'affirmation jurisprudentielle	445
2) Les hésitations sur la portée du principe de l'espérance légitime	448
IV. Synthèse	450
Chapitre deuxième : L'interventionnisme fataliste contemporain	454
I. Lutte contre le terrorisme et interventionnisme altruiste	454
A. Le droit soumis à la violence	454
B. L'abaissement des exigences minimales des droits de l'homme	455
C. L'affaiblissement des digues juridiques contre la violence meurtrière	456
II. Prévoir l'effet de l'interventionnisme contemporain	460
A. Etats-Unis et Russie: La menace d'une confrontation	460
B. Du Kosovo à l'Ukraine : La montée de la menace	462
1) La norme géopolitique fataliste	462
2) Changements de régimes et redistribution des parts de marchés	464
3) L'encerclement de la Russie	467
C. L'escalade ukrainienne	468
1) Un gouvernement imposé par la force	468
2) Le rôle de la préoccupation des droits de l'homme	470
D. L'issue fatale de la contrainte nucléaire	473
1) La crise ukrainienne et la réémergence de la menace nucléaire	473
2) Le statut légal de l'arme atomique	475
a) Le non liquet de la CII	475

b) La doctrine nucléaire américaine et le principe de nécessité	.475
i) Une interprétation extensive	.475
ii) Le pouvoir exclusif du chef de l'exécutif	.476
iii) L'étendue déraisonnable du concept de menace	.477
c) L'humanocide nucléaire et le principe de la proportionnalité	.478
d) Un dilemme trompeur à surmonter	.480
e) Pas de gagnants : Tous perdants	.481
E. Les interventions menant à l'engagement nucléaire ne sont pas altruistes.	.481
Conclusion	.484
Conclusion générale	.485
Bibliographie	.489
I. Monographies et articles	.489
II. Rapports et autres documents (sélection)	.561
Arrêts et décisions cités	.571
Table des matières	579